

Depuis 2010 : des collectifs citoyens, opposés à l'exploitation des gaz et huiles de schiste, émergent spontanément.

**Actions Citoyennes**

Mobilisations nationales et locales contre l'exploitation des gaz de schiste : manifestations, séances d'informations publiques, création de collectifs dont plusieurs en Rhône Alpes (Ardèche, Drôme, Rhône, Nord Isère, Ain, Haute-Savoie). Soutiens aux mines attaqués par un Schuepbach Energy LCC au tribunal administratif.

Constitution d'une **coordination nationale citoyenne**, et regroupement des collectifs Rhône-Alpes (RESEAU RHONALPIN).

Suite à la publication de la loi du 14 juillet, lettre au ministre pour le retrait des permis dits Borloo. Cette lettre a recueilli près de 8000 signatures. Suite à cette lettre et à l'absence de réponse du ministre, un dépôt de recours en conseil d'état est en cours.

Les candidats aux élections présidentielles et législatives sont interpellés sur leur positionnement par l'ensemble des collectifs.

Création d'un comité de vigilance par les collectifs sur toutes les communes ciblées par les titulaires de permis pour s'opposer aux projets de forage.

**Actions des pouvoirs publics**

Mission d'inspection, sur les gaz et huiles de schiste à la demande du gouvernement ; Modification du code minier, simplifiant les dispositions applicables aux exploitations minières.

La région Rhône-Alpes apporte son soutien aux collectifs et associations luttant contre l'exploitation et l'exploration des GDS.

Loi du 13 juillet 2011 interdisant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de schiste par la fracturation hydraulique ; abrogations de 3 permis (Nant, Montlimalar et Villeneuve de Berg).

Lancement de la création de la commission de suivi chargée d'évaluer les risques environnementaux liés à la fracturation hydraulique. « Les expérimentations peuvent se poursuivre » ... « mais uniquement pour la recherche scientifique, sous contrôle public ».

La Commission européenne s'oppose à tout encadrement législatif nouveau pour les gaz et huiles de schiste à l'échelle de l'Union Européenne.

**Et les Industriels**

Les industriels jurent de ne pas utiliser la technique de fracturation hydraulique, organisent ou sponsorisent les colloques/séminaires, pro gaz de schistes et tentent de faire passer les Gaz de schiste pour une énergie propre. Total a déposé un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris pour demander l'annulation de l'abrogation de son permis de recherche à Montlimalar dans la Drôme.

**LES COLLECTIFS ALERTENT SUR LE DOUBLE LANGAGE DU GOUVERNEMENT !** (communiqué de presse du 12 janvier 2012)

Les collectifs réaffirment leurs demandes :

- o La modification de la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique pour :
  - Retirer la notion dérogatoire de l'article 2
  - Interdire toutes les formes de stimulation (fracturations, lavage au solvant, acidification, chauffage à la vapeur d'eau,...) en les définissant.
- o L'abrogation de tous les permis accordés en France
- o Interdire définitivement l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère (huiles lourdes, gaz de charbon, gaz de schiste, huiles de schiste) ainsi que des « tight-gas ».
- o La refonte du Code Minier en y intégrant la participation des citoyens conformément à la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'Environnement
- o l'abandon des programmes de recherche et d'exploitation des énergies fossiles en faveur de la recherche et du développement des énergies renouvelables
- o l'organisation d'un débat public et participatif sur l'avenir énergétique de la France

En France, selon les informations publiées par le Ministère de l'Écologie du Développement durable des Transports et du Logement, plus de la moitié des demandes de permis de recherche « ciblant spécifiquement les gaz de roche mère » concerne le territoire rhodalpin.

**RESEAU RHONALPIN DES COLLECTIFS OPPOSES A L'EXPLOITATION DES GAZ ET HUILES DE SCHISTE**

**COLLECTIF 69**



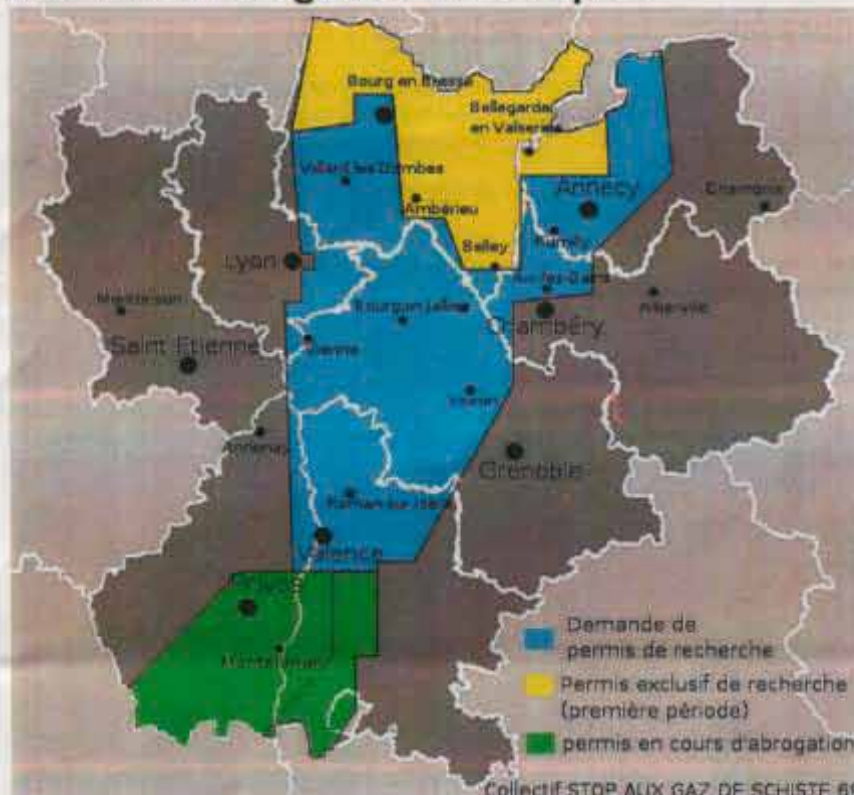
**Citoyens, informez-vous et rejoignez le collectif 69 ou le collectif de votre département !**

*Le collectif 69 est constitué de citoyens, soutenus par trois associations membres, la FIAPNA, Greenpeace et Les amis de la Terre. Chaque membre fait partie du collectif en son nom propre. Il ne représente ni un parti politique, ni un syndicat. Le collectif peut accueillir en son sein des représentants d'autres collectifs citoyens. Des associations peuvent apporter leur soutien et devenir membre et ceci après validation par les membres du collectif.*

Plus d'information sur notre site : [www.nonusgazdeschiste69.org](http://www.nonusgazdeschiste69.org)  
Courriel : [stopgazdeschiste69@gmail.com](mailto:stopgazdeschiste69@gmail.com)

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique !

# Permis et demandes de permis de recherches en cours dans la région Rhône-Alpes



■ Demande de permis de recherche  
■ Permis exclusif de recherche (première période)  
■ permis en cours d'abrogation

Collectif STOP AUX GAZ DE SCHISTE 69

(Source : [http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Tramw\\_m\\_01\\_2011.pdf](http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Tramw_m_01_2011.pdf))

## LE GAZ DE SCHISTE EN QUESTION



Ce sont 61 permis exclusifs de recherche pour des hydrocarbures non conventionnels, en particulier les gaz et huiles de schiste, qui ont été délivrés ces dernières années sur des superficies considérables, sans que la moindre information n'ait été donnée au public et aux associations.

Outre la région Rhône-Alpes, et la zone qui s'étend de Valence à Montpellier, d'autres secteurs sont aussi concernés en Languedoc-Roussillon, en PACA, en Midi-Pyrénées, en Aquitaine, en Champagne Ardenne, dans le Nord et en région parisienne.

84 demandes de permis sont actuellement en cours d'instruction.

A l'étranger, tous les pays sont concernés : les plus grandes réserves se trouvent en Chine, aux États-Unis où l'exploitation a démarré en 2000.

## QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE ?

L'exploitation du gaz de schiste consiste en l'extraction de gaz naturel disséminé dans de petites bulles contenues dans la roche<sup>1</sup>. Elle consiste en la combinaison de deux techniques : le forage horizontal et la fracturation hydraulique de la roche.

Le forage horizontal permet d'accéder à une plus large part de la formation et peut atteindre des longueurs de 2000 à 3000 mètres<sup>2</sup>.

La fracturation hydraulique consiste à injecter, à très haute pression, un mélange d'eau, de sable et de substances chimiques afin de libérer le gaz prisonnier.

<sup>1</sup> dans « science et vie », avril 2011, N° 1123

<sup>2</sup> dans la note d'analyse développement durable : « les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord américaine non sans conséquences pour l'Europe, Centre d'analyse stratégique, Mars 2011, n° 215.

## LA FRACTURATION HYDRAULIQUE EN BREF

### Le gaz de schiste

Mélange d'eau, de sable et de produit chimique

Eau pompée et traitée, pouvant contenir sel, métaux lourds et éléments radioactifs

Gaz de schiste

Une lourde infrastructure nécessaire :

- stockage du gaz, du sable et de l'eau
- système de dépollution des matériaux utilisés

Le mélange gaz et eau remonte à la surface par le puits.

Fumées toxiques non visibles à l'œil nu

Nappe phréatique

Pour l'extraction, 2 types de forage appliqués :  
- vertical  
- horizontal

De l'eau, du sable et des détergents sont injectés dans le conduit sous haute pression afin de fracturer la roche et libérer le gaz.

Les schistes sont des roches à l'aspect feuilleté comme l'argile ou le calcaire.

Fracture de la roche

Schiste entre 2 000 et 3 000 mètres

15 à 20 millions de Litres d'eau / puits

Plus de 1000 voyages de camions / 20 jours

Ce mélange sert à maintenir durablement ouvertes les fissures de la roche permettant ainsi au gaz de circuler vers le puits. La durée de vie d'un puits n'est pas très longue, la majorité du gaz étant récupérée au cours des cinq premières années. Cela nécessite donc de réaliser plusieurs forages de manière dispersée. Aux Etats-Unis, on peut ainsi trouver un puits tous les 500 m dans les zones d'exploitation.

La phase d'exploitation est précédée par une phase de recherche qui consiste en la réalisation du puits pour sonder la capacité d'exploitation du site. Cette phase de recherche n'exclue pas une fracturation hydraulique de la roche.

## LES IMPACTS : une industrie à risques.....<sup>1</sup>

..... **DE CONTAMINATION DES SOLS** : par les puits forés, les additifs chimiques utilisés et les contaminants naturels (uranium, minéraux et métaux lourds) présents dans les formations géologiques.

..... **DE CONTAMINATION DES EAUX** : souterraines par migration des fluides de fracturation, par la traversée des nappes phréatiques par les forages, et lors de l'arrêt de l'exploitation des puits.

..... **UTILISATION DE QUANTITE IMPORTANTE D'EAU** pour le procédé de fracturation.

..... **POLLUTION PAR LES DECHETS D'EXPLOITATION** : résidus de forage, eaux usées.

..... **DE DESTRUCTION DES PAYSAGES.**

..... **CONTAMINATION DE L'AIR** : émanation de gaz naturels depuis le forage, et de gaz à effet de serre provenant de l'activité liée à l'exploitation (transport des matériaux, utilisation de pompes, compresseurs, et opérations de traitement), ou de l'émanation de méthane qui s'échappe dans l'atmosphère au cours de l'extraction, générant ainsi autant d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que le charbon, le pétrole ou le gaz conventionnel, en particulier à court terme...<sup>2</sup>

..... **RISQUES NATURELS** : séismes et glissements de terrains, conséquences de la fracturation qui fragilisent la roche

..... **NUISANCES SONORES** : allées et venues des camions, et lumineuses des riverains, notamment par l'utilisation de torchère.

**NOUS POUVONS SURVIVRE SANS GAZ.  
NOUS NE POUVONS PAS VIVRE SANS EAU !<sup>(3)</sup>**

<sup>1</sup> Rapport d'enquête et d'audience publique, février 2011, rendu par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ministère du développement durable du Québec

<sup>2</sup> étude publiée en ligne dans Climatic Change Letters (du groupe d'édition Springer), et menée par Robert Howarth, de l'Université de Cornell (Etat de New York).

<sup>3</sup> Lewis Pugh, avocat sud-africain qui lutte contre les gaz de schiste.